











# Commission régionale agro-environnementale et climatique



Le 21 mars 2024 à Rennes











#### Ordre du jour :

- 1. Point sur la campagne 2023
- 2. Préparation de la campagne 2024
- 3. Questions diverses



Fraternité





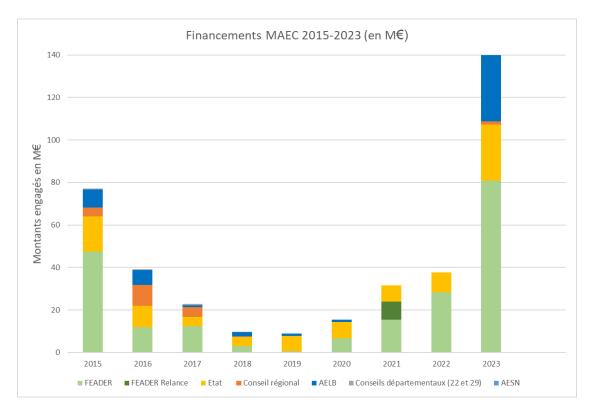




#### 1. Point sur la campagne 2023



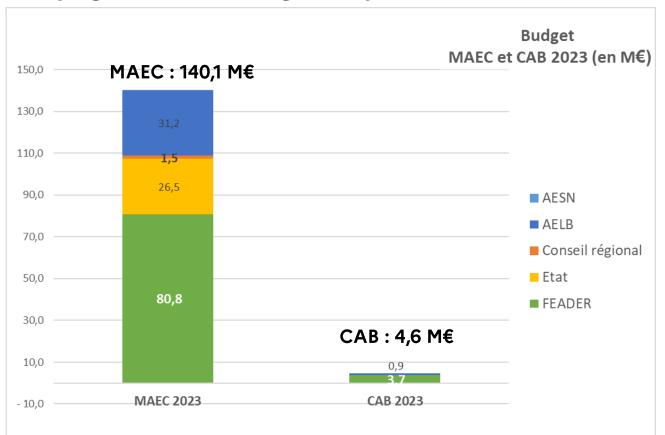
## Campagne 2023 : budget disponible



otal 2015- 2019 (en M€)	Total 2015-2022 (en M€)	2023 (en M€)
75 <i>,</i> 8	125,9	80,8
-	8,7	
42,3	67,1	26,5
18,5	18,5	1,5
19,3	20,4	31,2
		0,1
1,8	2,0	Loi NOTRe
157,9	242,7	140,1
	18,5 19,3	75,8 125,9 - 8,7 42,3 67,1 18,5 18,5 19,3 20,4



### Campagne 2023 : budget disponible





#### Campagne 2023 : état d'avancement

- Démarrage des paiements MAEC, qui se poursuivront durant le printemps
- Mise en place d'attestations à destination des banques (trésorerie),
   DDTM à disposition des agriculteurs



#### Campagne 2024: MAEC API/PRM, MAB, MAEC forfaitaires

- Ouverture PRM / API dans les mêmes conditions que 2023
   Contrat d'un an dans le cadre du RDR3
- Groupe de travail PRM / API 2025 dans le cadre du PSN
- Campagne MAB 2024 : 5,5 M€
- MAEC Forfaitaires : 2 thématiques mobilisables



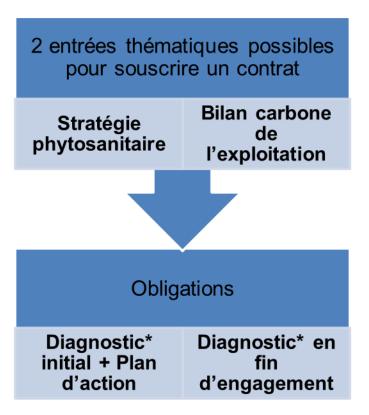
Aide de 18 000 €, paiements annuels



Dépôt des dossiers sur le site Région Bretagne 15/04/24 au 30/09/24



Engagement de 5 ans à partir du 15 mai 2024



<sup>\*</sup> Les diagnostics et plans d'actions doivent être réalisés par des structures agrées avant le 15 mai de l'année de la demande



#### Stratégie phytosanitaire

Réduction de l'IFT herbicides et de l'IFT hors herbicides de l'exploitation d'au moins 30%

Période de référence : moyenne des IFT des 3 dernières campagnes culturales

#### Bilan carbone de l'exploitation

Amélioration du bilan carbone d'au moins 15%

Le résultat porte sur le bilan net de l'exploitation en tonnes de CO2 équivalent par an et par hectare de SAU. Bilan net = émissions – stockage.

Période de référence : dernière campagne culturale en lien avec le dernier exercice comptable.







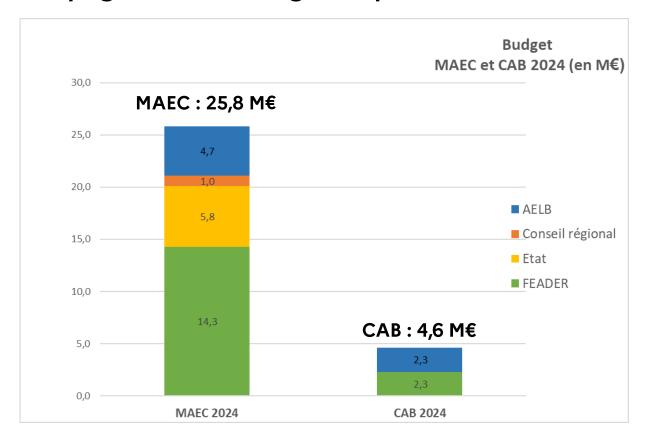




### 2. Préparation de la campagne 2024



#### Campagne 2024 : budget disponible







# Enveloppes maximales MAEC et CAB pour les campagnes 2023 et 2024 décision de conseil d'administration du 14 mars 2024



- Les enveloppes à l'échelle du bassin Loire Bretagne correspondent à la demande du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) : 119 105 588 € pour ces dispositifs en 2023 et 2024 (93 258 045 € pour les MAEC et 25 847 544 € pour la CAB).
- Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire va redéployer 10 M€ de FEADER supplémentaires en 2024 pour les MAEC et ainsi baisser la contribution de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'autant. En contrepartie, l'agence de l'eau s'engage à augmenter sa contribution en 2025 de 10 M€ supplémentaires.
- Cette baisse a été appliquée aux trois régions (Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire) ayant les dotations les plus importantes sur la base des enveloppes indicatives du MASA 2023–2024. Ces diminutions seront intégralement compensées par l'attribution de crédits FEADER supplémentaires par le MASA en 2024.
- Cette diminution de la contribution de l'agence en 2024 sur les MAEC a permis au conseil d'administration de s'engager sur le financement des autres dispositifs agricoles (investissements, groupes 30 000, filières ...). Toutefois, il a été décidé exceptionnellement de ne pas financer d'investissements non productifs (haies) en 2024, le pacte Haies pouvant prendre le relai.









BRETAGNE	Enveloppes maximales de droits à engager en 2023	Enveloppes maximales de droits à engager en 2024
Conversion à l'agriculture biologique (CAB)	919 290 €	2 298 225 €
Mesures agro- environnementale s et climatiques (MAEC)	31 241 710 €	4 709 203 €

NB: Fongibilité MAEC → CAB uniquement





# Enveloppes maximales des droits à engager 2024 – autres dispositifs agricoles



	Investissements agro- environnementaux (AGRI INVEST)	Groupes 30 000 Ecophyto, dossiers filières	
BRETAGNE	300 000 €	150 000 €	

CA du 14 mars 2024



#### Présentation du dispositif régional 2024

- Rôle accru et implication renforcée des opérateurs de PAEC, en charge de l'animation du dispositif et de sa mise en œuvre sur les territoires
- Enveloppe indicative par PAEC

Chaque opérateur gère son enveloppe, dans le cadrage défini au niveau régional.



#### Présentation du dispositif régional 2024 Priorisation des secteurs à enjeux environnementaux

- 3 niveaux de dotation des PAEC selon les enjeux environnementaux :
  - -> Enjeu 1 : Bassins versants algues vertes (BVAV) : 7 M€ en 2024 (en cohérence avec le PLAV)
  - -> Enjeu 2 : Zones à enjeu eau fort
  - -> Enjeu 3 : Zones hors enjeu eau fort
- Budget réparti par enjeu, en fonction du nombre d'exploitations de chaque PAEC, avec une pondération par un facteur de :
  - -> 1 pour les PAEC enjeu Eau fort
  - -> 0,75 pour les PAEC hors enjeu Eau fort

	Enjeu 1: BVAV (objectifs Plav)	Enjeu 2 : Zones Enjeu Eau fort	Enjeu 3 : Zones Hors Enjeu Eau fort	TOTAL
Budget affecté	7 M€	15,8 M€	3 M€	25,8 M€



#### Présentation du dispositif régional 2024 L'opérateur de PAEC, gestionnaire de son enveloppe

- Les PAEC prioriseront au sein de leur territoire les d'engagements (diagnostics, classement) :
  - N°1: Exploitations agricoles en (pour le PAEC qui une partie seulement de leur territé en bVAV)
  - N°2 : MAEC Bi o v rsité: Préser ation de prairie (N°4), Création de prairie (N°4)
  - MAEC sychology du plus au moins ambitieux
  - N°4 : Autres mesures biodiversité : Entretien des haies (IAE1), Maintien de l'ouverture (OUV), Protection des espèces (ESP), ...

Avec une sous-priorité accordée aux JA au sein de chacune des sous-priorités.



#### Présentation du dispositif régional 2024

#### Modalités :

- PAEC: transmission de la liste des exploitations et des diagnostics (selon l'ordre de priorité) aux DDTM - - > Instruction
- Financement des diagnostics calibré avec le nombre de contrats correspondant à l'enveloppe



Égalité

Fraternité









#### 3. Questions diverses